

Procès verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 13 avril 2023

Le 13 avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune d'ESQUERDES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Olivier OBERT, Maire de la commune en suite de convocation en date du six avril deux mille vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Olivier OBERT, Pascal WAROT, Hélène COFFIN, Patrick DEDECKER, Laura MINEBOIS, Jean-Paul BECART, Ludovic PERICHON, Amandine CADIX, Annie FOURNIER, Sylvie RHUGUET, Olivier DEMOL, Anthony DELOBEL, Catherine David, Sabine Evrard,

Absents excusés :

Benjamin Dermenghem qui a donné pouvoir à Hélène Coffin

Fabrice Fauviaux qui a donné pouvoir à Annie Fournier

Marie-Line Lagersie qui a donné pouvoir à Olivier Demol

Pascal Magnier qui a donné pouvoir Olivier Obert

Absents :

Aymeric Saint Georges,

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne Patrick Dedecker, secrétaire de séance.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2023

M. le Maire invite le conseil municipal à lui faire part de ses observations sur le procès-verbal du 09 février 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

02-Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 : Délibération n°14042023-01

Présentation par la secrétaire générale, les documents sont transmis à l'ensemble des conseillers, les présents peuvent prendre les documents pour leurs collègues.

S'agissant de son bilan le maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention approuve les comptes administratif et gestion 2022.

03-Affectation du résultat 2022 : Délibération n°14042023-02

Présentation par la secrétaire générale, les documents sont transmis à l'ensemble des conseillers, les présents peuvent prendre les documents pour leurs collègues.

S'agissant de son bilan le maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention approuve l'affectation du résultat

04 Budget primitif 2023 : Délibération n°14042023-03

Présentation par la secrétaire générale, les documents sont transmis à l'ensemble des conseillers, les présents peuvent prendre les documents pour leurs collègues.

S'agissant de son bilan le maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention approuve le budget primitif 2023

05-Taux des taxes locales : Délibération n°14042023-04

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales

Après avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le taux des taxes locales.

06-Subventions 2023 : Délibération n° 14042023-05

Les subventions sont reprises dans le cadre du budget.

Présentation par l'adjointe aux fêtes.

Cela correspond à la demande sauf la société de chasse Esquerdes Kids et Until the Rock qui n'ont pas stipulé de montant.

Monsieur le Maire, membre du bureau de la société de chasse, ne prend pas part au vote.

Par scrutin public la décision est approuvée à la majorité des membres présents

07-Désignation d'un membre propriétaire repris dans le périmètre de remembrement (remplacement suite décès) : Délibération n° 14042023-06

Après avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le remplacement de monsieur Jean Paul Fasquelle par madame Thérèse Fauvaux

08-Réorganisation et agrandissement des sanitaires à l'école élémentaire-demande de subvention au Département au titre du FARDA (plan de financement prévisionnel modifié) : Délibération n°14042023-07

Une délibération a été prise avec une subvention de 20% La nouvelle proposition est une subvention à 30%

Par scrutin public la décision est approuvée à l'unanimité des membres présents

09-Installation classées : société AQIOM à Lumbres ouverture d'une enquête publique : Délibération n°14042023-08

Monsieur Luc Cousin Directeur Technique et Projet pour EQIOM France présente le projet

Par scrutin public la décision est approuvée à l'unanimité des membres présents

10-Informations diverses :

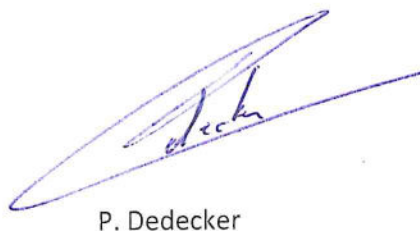
- City stade vu le coût, 140000 euros il faut faire appel à un maître d'œuvre.
- Le recrutement des animateurs pour le centre aéré est terminé
- Une habitation abandonnée dans la commune sera reprise par la commune, L'ensemble des présents donne un accord de principe.
- Un distributeur de pizzas veut installer son matériel surface 5m carré moyennant un loyer de 150 à 200 euros à l'année. L'ensemble des présents donne un accord de principe.
- Un conseil municipal aura lieu le 09 juin pour l'élection des électeurs aux sénatoriales, au cas où le quorum ne serait pas atteint le conseil aura lieu le 13 juin.

Le Maire



Olivier Obert

Le Secrétaire



P. Dedecker